

## 2 - Exercice 2015 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Par délibération en date du 17 avril 2014, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### I - Conventions

#### I.1 - Conventions de location nouvelles et renouvellements

- **69 rue Battant** : Convention de location pour un terrain communal au profit de M. Gilles DESPOUY, moyennant un loyer annuel de 90 € (Date d'effet de la convention : 01/03/2015).

- **3 rue Beauregard** : Convention de location pour des locaux communaux mutualisés au profit de l'ASSOCIATION TERRE DE LIENS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ moyennant un loyer annuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 15/12/2014).

- **3 rue Beauregard** : Convention de location pour des locaux communaux mutualisés au profit de l'ASSOCIATION NOUVEL ESPRIT, moyennant un loyer annuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 01/01/2015).

- **Rue du Bougnet - Atelier d'artistes** : Convention de location pour un atelier au profit de Mme Pauline REPUSSARD à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 20/01/2015).

- **Rue du Bougney - Ateliers d'artistes** : Convention de location pour un atelier au profit de M. Sébastien CHAPERON à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/10/2014).

- **5 avenue de Bourgogne** : Convention de location pour un bureau privatif au profit de l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES TURCS, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/03/2014).

- **Forêt de Chailluz** : 2 conventions de mise à disposition de terrains au profit de LA SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (SAFER) à titre gratuit (Date d'effet des conventions : 01/01/2015).

- **6 avenue de Chardonnet** : Convention de location pour un local communal mutualisé au profit de l'ASSOCIATION UN CHÂTEAU EN ESPAGNE moyennant un loyer annuel de 150 € (Date d'effet de la convention : 01/01/2015).

- **4 avenue de Chardonnet** : Convention de location pour le bâtiment communal au profit de la RAP RODIA moyennant un loyer annuel de 133 650 € pour le bâtiment et les équipements scéniques, pour y développer son action autour des musiques actuelles dans le cadre de sa convention d'objectifs 2015/2017 (Date d'effet de la convention : 01/01/2015).

- **3 chemin de Cornandouille** : Convention de location d'un appartement auprès d'un bailleur privé pour une mise à disposition pour nécessité absolue de service pour le gardien du secteur Planoise moyennant un loyer annuel de 7 800 € (Date d'effet de la convention : 01/12/2014).

- **7 rue de l'Epitaphe** : Convention de location de locaux municipaux (ex centre de soins infirmiers) au profit de M. Farid ELOUAKAF, infirmier libéral, moyennant un loyer annuel de 3 888 € (Date d'effet de la convention : 01/01/2015).

- **52C rue des Flutttes Agasses** : Convention de location dun appartement auprès de la SAIEMB LOGEMENT pour une mise à disposition pour nécessité absolue de service pour M. Sullivan CHEVROULET, gardien des complexes sportifs Est de Besançon, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 16/09/2014),

- **99 chemin du Fort de Chaudanne** : Convention de location pour des locaux communaux dans le bâtiment principal du Fort de Chaudanne au profit de l'ASSOCIATION THÉÂTRE ALCYON moyennant un loyer annuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 01/01/2015).

- **99 RF du Genau (Dame Blanche)** : Convention de copropriété indivise pour le relais de télécommunication Fort de la Dame Blanche (Date d'effet de la convention : 24/03/2015).

- **32 rue Fontaine Ecu** : Convention de location dun appartement communal au profit de M. Philippe GUITTON, moyennant un loyer annuel de 3 323,76 €, liée à la finalisation du leg REY (Date d'effet de la convention : 06/01/2015).

- **2 boulevard Charles de Gaulle** : Convention de location pour la parcelle de terrain sur lequel a été construit le kiosque de Chamars au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/08/2014).

- **17 rue Haag** : Convention de location pour des locaux mutualisés au profit de l'association LA DEPANNE, à titre gratuit, pour l'aide alimentaire aux étudiants (Date d'effet de la convention : 07/01/2014).

- **21 rue des Hauts de Saint-Claude** : Convention de location pour un logement de fonction pour nécessité de service, au profit de M. Salim BOUAISS, gardien du complexe sportif de Saint-Claude, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/08/2014).

- **12 rue du Docteur Heitz** : Convention de location d'un logement au profit de Mme Nathalie FORTERRE, institutrice, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 07/08/2014).

- **15 avenue Léo Lagrange** : Renouvellement du bail emphytéotique pour un terrain situé au 3 rue Delaune au profit du BESANÇON RACING CLUB OMNISPORTS moyennant un loyer annuel de 30 €, pour la poursuite de ses activités liées au sport (Date d'effet de la convention : 01/10/2014).

- **6 rue de la Madeleine** : Convention de location auprès de la SAIEMB LOGEMENT, pour reprise de locaux Ville avant travaux sur l'ensemble immobilier, pour un appartement, moyennant un loyer annuel de 2 947,80 € (Date d'effet de la convention : 23/04/2015).

- **6 rue de la Madeleine** : Convention de location pour un local communal dans une copropriété au profit de l'ASSOCIATION CAISSE SOLIDAIRE moyennant un loyer annuel de 206 € (Date d'effet de la convention : 01/01/2015).

- **6 rue des Malines** : Convention de location pour un logement de fonction pour nécessité de service, au profit de M. Mathieu MENETRIER, gardien du groupe scolaire Ile de France, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/09/2013).

- **26 rue Marulaz** : Convention de location pour des locaux communaux au profit de l'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE SECTION DOUBS, moyennant un loyer annuel de 1 518,52 € (Date d'effet de la convention : 01/04/2014).

- **15 rue Mégevand** : Convention de location pour divers locaux et terrains communaux au profit de l'ASSOCIATION ATMO FRANCHE-COMTÉ, à titre gratuit, pour ses installations de suivi de la qualité de l'air (Date d'effet de la convention : 01/01/2014).

- **15 rue Mégevand** : Convention de location pour un local communal au profit du CCAS à titre gratuit, pour son service de soins à domicile pour personnes âgées (Date d'effet de la convention : 01/01/2015).

- **Avenue Louise Michel** : Convention de location pour une partie d'un hangar et un terrain mutualisés au profit d'EUROVIA ALSACE FRANCHE-COMTE, à titre gratuit, dans le cadre des travaux de l'îlot Pasteur (Date d'effet de la convention : 11/10/2014).

- **1 place Jean Moulin** : Convention de location pour des locaux SAIEMB - **7 rue Berlioz** : Convention de location pour des locaux NEOLIA - **13 avenue Ile de France et 1 rue Dürer** : Conventions de location pour des locaux et terrains communaux au profit de l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU DOUBS à titre gratuit, dans le cadre de la délégation de service public «Gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse» 2015/2020 (Date d'effet des conventions : 01/01/2015).

- **6 avenue du Parc** : Convention de location pour des locaux communaux au profit de l'ASSOCIATION LES FRANCAS DE FRANCHE-COMTE à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/02/2015).

- **8 rue Pasteur** : Convention de location pour des locaux communaux dans une copropriété au profit du CCAS pour la Maison des Seniors, moyennant un loyer annuel de 34 095 € (Date d'effet de la convention : 01/01/2015).

- **8 chemin des Prés de Vaux** : Convention de location pour un espace de stationnement municipal au profit de la société EURL BATEAU DU SAUT DU DOUBS ET DE BESANÇON, moyennant un loyer annuel de 360 €, pour le parking du petit train touristique (Date d'effet de la convention : 01/04/2014).

- **79/81 chemin des Prés de Vaux** : Convention de location pour des locaux et un terrain communal au profit de l'ASSOCIATION BESANÇON CLUB CANIN moyennant un loyer annuel de 520 € (Date d'effet de la convention : 01/03/2015).

- **27 rue de la République** : Convention de mise à disposition de locaux municipaux au profit du CLUB DU 3<sup>ème</sup> AGE DU CENTRE, à titre gratuit (Régularisation de l'occupation).

- **34 chemin de Vieilley** : Convention de mise à disposition d'une salle polyvalente mutualisée au profit de l'ASSOCIATION HU LONG DAO, moyennant un loyer annuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 01/09/2013).

- **24 rue des Vignerons** : Convention de location pour des locaux communaux stockage et sanitaires au profit l'ASSOCIATION BMX BESANÇON, moyennant un loyer annuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 01/02/2014).

- **24 Rue des Vignerons** : Convention de location pour des locaux communaux au profit du SPORTING CLUB CLEMENCEAU BESANÇON, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/05/2014).

- **12 rue Charles Weiss** : Convention de location pour des locaux communaux au profit de L'ORCHESTRE DHARMONIE MUNICIPAL DE BESANÇON à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/01/2015).

## I.2 - Conventions diverses

- **Convention de mise à disposition de terrain passée avec M. Sylvain BOILEAU**, demeurant 274 route du Lac à Excenvex (74) pour la valorisation des collines bisontines, notamment de petits vergers.

- **Convention de mise à disposition de terrain avec Mme Michèle BORGHINI-ZELVEGRE**, demeurant 2 allée du Pré de Foire à Barjols (83) pour la valorisation des collines bisontines, notamment de petits vergers.

- **Convention de partenariat passée avec l'Association «Julienne Javel»**, 2 Grande Rue 25220 Chalezeule, pour la valorisation des collines bisontines, dans le cadre de la mise à disposition de vergers.

- **Convention passée avec M. Tiéné VANLY**, 19 rue de l'Epitaphe Crous/Rousseaux 334 à Besançon pour l'utilisation d'une partie du site municipal dit du «Chantier de bois» pour la réalisation d'une œuvre d'art dans le cadre du parcours Bestiaire Urbain.

- **Convention passée avec le Centre de Formation d'Apprentis Agricoles de Châteaufarine (CFAA)**, rue François Villon à Besançon, pour la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation forestière.

## II - Comptabilité

### 1) Emprunt 2015 : Signature de trois contrats de prêts avec la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations a accordé à la Ville de Besançon pour l'année 2015 et pour le budget principal trois prêts dans le cadre de l'enveloppe de prêts de 20 milliards d'euros proposée aux collectivités locales pour les années 2013 à 2017.

#### **a) Financement de l'opération de la Maison des Sciences, de l'Homme et de l'Environnement**

- Montant : 350 000 €
- Type de prêt : PSPL (Prêt au Secteur Public Local)
- Durée de la phase d'amortissement : 21 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement du capital : Progressif à 3 %
- Commission d'instruction : 210 €

#### **b) Financement de la construction de l'Institut Régional Fédératif de Cancérologie de Franche-Comté**

- Montant : 375 000 €
- Type de prêt : PSPL (Prêt au Secteur Public Local)
- Durée de la phase d'amortissement : 21 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement du capital : Progressif à 3 %
- Commission d'instruction : 220 €

**c) Financement du pôle d'échanges multimodal de Besançon Viotte**

- Montant : 200 000 €
- Type de prêt : PSPL (Prêt au Secteur Public Local)
- Durée de la phase d'amortissement : 21 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement du capital : Progressif à 3 %
- Commission d'instruction : 120 €

Les trois prêts seront encaissés le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à l'imputation 16.01.1641.20200.

**2) Emprunt 2015 et réaménagement du contrat de prêt n° 9004211 : Signature de deux contrats de prêts avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté et un contrat de prêt avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel**

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2015, la Ville de Besançon a lancé le 3 juin dernier une consultation bancaire portant sur deux lots de 4 M€ chacun sur une durée de 15 ans, le premier à taux fixe et le second à taux variable.

Les propositions de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté composées du réaménagement du prêt n° 9004211 et d'un financement nouveau de 4 M€ et de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel pour un prêt d'un montant de 1 M€ ont été retenues et trois prêts ont été signés selon les caractéristiques récapitulées ci-après.

***A/ Prêts Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté***

La Ville de Besançon a engagé courant mai 2015 des négociations en vue de procéder au réaménagement de prêts à taux fixe élevés parmi lesquels des prêts de la Caisse d'Epargne. Cette dernière, lors de la consultation du 3 juin, a proposé une offre alternative en associant au financement nouveau le réaménagement du contrat de prêt n° 9004211 contracté initialement à taux fixe 4,95 % et pour lequel les indemnités de réaménagement ont été incluses partiellement dans le nouveau taux fixe. Deux contrats de prêts ont été ainsi signés.

**a) Prêt issu du réaménagement du contrat n° 9004211**

- Montant du capital restant dû réaménagé : 6 729 391,92 €
- Durée : durée résiduelle du prêt soit 11 ans 9 mois
- Taux : Fixe 3,70 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement du capital : Progressif avec des échéances constantes
- Date d'effet du réaménagement : 25 août 2015
- Commission d'intervention : 6 729,39 €

Le réaménagement du prêt permet à la Ville de faire une économie en intérêts de 287 K€ sur la durée résiduelle du prêt réaménagé (dont entre - 80 K€ et - 50 K€ par an les premières années en intérêts).

**b) Emprunt issu du financement nouveau**

- Montant : 4 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Fixe 1,50 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement du capital : Progressif avec des échéances constantes
- Commission d'intervention : 2 000 €

Le prêt sera encaissé le 25 septembre 2015 à l'imputation 16.01.1641.20200.

***B/ Prêt Caisse Fédérale du Crédit Mutuel - Financement de divers investissements 2015***

Afin d'assurer un financement intéressant dans le contexte actuel de hausse des taux, la Ville a également retenu la proposition du Crédit Mutuel.

- Montant : 1 000 000 €
- Taux fixe : 1,40 %
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Amortissement du capital : Progressif
- Echéances : Constantes
- Base de calcul des intérêts : 365/365
- Frais de dossier : 2 000 €

Le prêt sera encaissé courant septembre 2015 à l'imputation 16.01.1641.20200.

***3) Réaménagement de dette : Signature de quatre avenants à des contrats de prêts avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole***

La Ville de Besançon a sollicité fin mai 2015 la Caisse Régionale du Crédit Agricole afin d'étudier la possibilité de réaménager certains de leurs contrats de prêts à taux fixe élevés sans rallongement de leur durée.

Le Crédit Agricole a transmis une offre portant sur quatre contrats de prêts à taux fixe pour un capital restant dû global de 5 794 695 € et qui concerne les budgets principal, eau et assainissement.

Trois prêts ont été contractés à taux fixe à 4,90 % avec une durée résiduelle de 11 ans 9 mois et un prêt à 4,55 % avec une durée résiduelle de 11 ans. Des indemnités sont prévues aux contrats en cas de réaménagement.

Le Crédit Agricole a donc accepté de réaménager les quatre prêts sur leur durée résiduelle et avec intégration totale des indemnités dans le nouveau taux. Ainsi, la Ville a signé quatre avenants aux contrats de prêts initiaux selon les caractéristiques ci-après :

***A/ Avenant au contrat de prêt n° 56046572138 (Budget Principal)***

- Montant : 1 591 473,66 €
- Durée résiduelle : 11 ans
- Date d'effet du réaménagement : 23/09/2015 après l'échéance

- Taux initial de l'emprunt : Fixe, 4,55 %
- Taux réaménagé : Fixe, 4,10 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement du capital : Progressif avec des échéances constantes
- Frais de dossier : 1 000 €

***B/ Avenant au contrat de prêt n° 56051194534 (Budget Principal)***

- Montant : 1 681 288,59 €
- Durée résiduelle : 11 ans 9 mois
- Date d'effet du réaménagement : 06/09/2015 après l'échéance
- Taux initial de l'emprunt : Fixe 4,90 %
- Taux réaménagé : Fixe 3,95 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement du capital : Progressif avec des échéances constantes
- Frais de dossier : 1 000 €

***C/ Avenant au contrat de prêt n° 56051194815 (Budget Eau)***

- Montant : 1 487 940,34 €
- Durée résiduelle : 11 ans 9 mois
- Date d'effet du réaménagement : 06/09/2015 après l'échéance
- Taux initial de l'emprunt : Fixe 4,90 %
- Taux réaménagé : Fixe 3,95 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement du capital : Progressif avec des échéances constantes
- Frais de dossier : 1 000 €

***D/ Avenant au contrat de prêt n° 56051195112 (Budget Assainissement)***

- Montant : 1 033 992,41 €
- Durée résiduelle : 11 ans 9 mois
- Date d'effet du réaménagement : 06/09/2015 après l'échéance
- Taux initial de l'emprunt : Fixe 4,90 %
- Taux réaménagé : Fixe 3,95 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement du capital : Progressif avec des échéances constantes
- Frais de dossier : 1 000 €

Les autres caractéristiques des contrats demeurent inchangées.

Ce réaménagement de dette permet à la Ville de faire une économie d'intérêts sur la durée totale de 326 K€ répartis comme suit :

- 158 K€ pour le budget principal
- 99 K€ pour le service de l'Eau
- 69 K€ pour le service de l'Assainissement.

**4) Reprise par la Ville de Besançon de l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial : Transfert du prêt garanti et signature d'un avenant auprès du Crédit Mutuel Besançon Union**

Un avenant au contrat de prêt initial a été signé avec le Crédit Mutuel Besançon Union afin de matérialiser le transfert du prêt initialement contracté par l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial à la Ville de Besançon à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour la mise en place d'un dispositif multimédia dans la Chapelle Saint-Etienne.

Le capital restant dû repris par la Ville s'élève à 452 767,58 €.

Les autres caractéristiques du contrat initial demeurent inchangées (taux fixe 3,40 % ; périodicité : trimestrielle ; durée résiduelle du prêt : 8 ans 6 mois).

**5) Signature d'un avenant au contrat de prêt n° 10278 00160 00056211603 avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel**

Par contrat en date du 12 avril 2013, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a consenti à la Ville de Besançon un prêt d'un montant de 5 000 000 € destiné à financer divers investissements prévus au budget 2013. Ce prêt est indexé sur Euribor 3 mois assorti d'une marge de 1,85 %.

La Ville a demandé en juin dernier une modification des conditions financières de ce prêt notamment un abaissement de la marge sur Euribor ce que la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel a accepté. Un avenant au contrat de prêt a donc été signé et à compter du 1<sup>er</sup> août 2015, la marge sur Euribor 3 mois est ramenée de 1,85 % à 1,30 %.

Par ailleurs, il est toutefois précisé que si l'indice Euribor était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du prêt serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif.

Les autres dispositions du contrat de prêt initial demeurent inchangées.

Ce réaménagement de la marge permet à la Ville de faire une économie en frais financiers de 168 K€ sur la durée résiduelle du prêt soit 13 ans.

### **III - Contentieux**

**- Affaire SAS P. c/ Commune de Besançon :** Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours de plein contentieux contre la décision du Maire de Besançon en date du 16 juin 2015 de résilier le marché public de travaux relatif au lot n° 7 Menuiseries intérieures Bois-mobiliers-signalétique d'un montant de 75 000 € HT et conclu le 5 février 2014. Par ailleurs le requérant sollicite la condamnation de la Ville de Besançon à indemniser la SAS P. des préjudices subis du fait de la résiliation qu'il estime irrégulière et infondée de son marché pour un montant total de 50 341,66 €. Il demande enfin la condamnation de la Ville in solidum avec son maître d'œuvre à lui verser une somme de 5 000 € au titre des dispositions de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.

**- Affaire X c/ Commune de Besançon :** Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un référé précontractuel introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon par requête en date du 23 juin 2015. La société requérante demandait l'annulation de la procédure de consultation relative à l'attribution d'un marché de fourniture et d'installation de systèmes de contrôle d'accès et de péage pour les parkings et tous les actes pris par la Ville de Besançon qui se rapportent à la dévolution dudit marché et notamment la décision de déclarer irrégulière l'offre de la société X et de retenir l'offre de la société D.

Dans cette procédure de référé, l'audience s'est déroulée le 10 juillet 2015. Par ordonnance du 20 juillet 2015, le juge des référés a rejeté la requête de la société X, considérant que le bordereau des prix unitaires de cette société comportait encore des lacunes sur quatre autres prix et qu'elle n'était donc pas fondée à demander l'annulation de tout ou partie de la procédure litigieuse.

**- Affaire Epoux M. c/ Commune de Besançon :** Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon en date du 21 juillet 2015. Les requérants sollicitent ainsi l'annulation du permis de construire accordé par le Maire de la Commune de Besançon à la société Eiffage Immobilier Grand-Est le 9 juin 2015 au motif que le projet de construction prévu rue des Justices ne respecterait pas les articles UD 3-1 et UD 10-3 du Plan Local d'Urbanisme. Les requérants sollicitent également la condamnation de la Ville à leur verser une somme de 2 000 € sur le fondement des dispositions de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.

**IV - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT :**

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
<b>Direction Voirie et Déplacements Urbains</b>			
Fourniture et pose de glissières de sécurité bois, métal	19/05/2015	AXIMUM 68000 COLMAR	Maximum : 50 000 € HT
Fourniture, installation et mise en service de contrôleurs carrefours à feux	08/07/2015	SEA SIGNALISATION 69415 VAULX-EN-VELIN	Maximum : 120 000 € HT
Fourniture sacs pour déjections canines Lot n°1 : sacs avec anses	19/05/2015	APRICO 74000 ANNECY	Maximum : 21 000 € HT
Travaux de réparation des berges	18/06/2015	PATEU ROBERT 25000 BESANÇON	168 159 € HT
Reconstruction mur de soutènement, chemin de la Grande Creuse	15/07/2015	CLIVIO 25690 AVOUDREY	19 350 € HT
Travaux de génie électrique pour l'éclairage public	08/07/2015	Groupement CEGELEC / SPIE 25480 MISEREY-SALINES SOBECA 25320 CHEMAUDIN VIGILEC 25420 VOUJEAUCOURT	Maximum : 3 600 000 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Travaux de génie civil pour l'éclairage public	08/07/2015	SOBECA 25320 CHEMAUDIN	Maximum : 3 000 000 € HT
Travaux de réparation Pont de Chaudanne	15/06/2015	EST OUVRAGES 39500 TAVAUX	72 715 € HT
<b>Département Eau et Assainissement</b>			
Pompe ETANORM RM 200-330	05/06/2015	KSB SAS 92635 GENNEVILLIERS	15 091,86 € HT
Diagnostic de 6 digesteurs et 3 cloches à gaz à la station d'épuration de Port Douvot	09/07/2015	CONCRETE 69500 BRON	82 368 € HT
Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement avec reprise de branchements d'eau potable Rue de l'Observatoire et Bd Churchill	02/06/2015	CLIMENT TP 25403 AUDINCOURT	469 424,10 € HT
Branchements d'eau potable et d'assainissement	11/06/2015	PBTP & Démolitions 25870 DEVECEY	Minimum : 400 000 € HT Maximum : 1 400 000 € HT
Prélèvements et analyses d'effluents non domestiques, analyses des substances dangereuses et des paramètres généraux	02/07/2015	SCIENCES ENVIRONNEMENT 25000 BESANÇON	Maximum : 280 000 € HT
Vérifications périodiques réglementaires des dispositifs d'ancrage, des lignes de vie et des EPI antichute Lot n° 1 : Vérifications des lignes de vie sur falaises de la Citadelle et Porte Taillée	04/08/2015	ISO-TECH 54300 LUNEVILLE	Maximum : 75 000 € HT
Vérifications périodiques réglementaires des dispositifs d'ancrage, des lignes de vie et des EPI antichute Lot n° 2 : Vérifications des lignes de vie sur mâts de stade	17/08/2015	DEKRA INDUSTRIAL 25480 ECOLE-VALENTIN	Maximum : 135 000 € HT
Vérifications périodiques réglementaires des dispositifs d'ancrage, des lignes de vie et des EPI antichute Lot n° 3 : Vérifications des lignes de vie, point d'ancrage et EPI antichute	04/08/2015	ISO-TECH 54300 LUNEVILLE	Maximum : 75 000 € HT
Station d'épuration de Port Douvot - Tranche 1 : Renouvellement des membranes d'aération	05/08/2015	BMGE 68840 PULVERSHEIM	286 193,50 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
<b>Direction Espaces Verts, Sportifs et Forestiers</b>			
Square chemin des Vareilles - Fourniture et pose de jeux pour enfants de 2 à 6 ans	02/06/2015	AJ3M 21160 COUCHEY	22 363,50 € HT
Marché d'insertion au bénéfice des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle habitant les quartiers bisontins prioritaires pour diverses interventions en forêts communales de Besançon	23/06/2015	ADDSEA INSERTION - AMB 25000 BESANÇON	Maximum : 60 000 € HT
Marché d'insertion professionnelle en faveur des habitants de Besançon pour la valorisation du patrimoine bâti vernaculaire et des abords	28/05/2015	API 25 25000 BESANÇON	Maximum : 180 000 € HT
Marché d'insertion professionnelle en faveur des habitants de Besançon pour la lutte contre la renouée du Japon	28/05/2015	API 25 25000 BESANÇON	Maximum : 80 000 € HT
Fourniture et pose de sols amortissants coulés pour aires de jeux	11/06/2015	AJ3M 21160 COUCHEY	Minimum : 80 000 € HT Maximum : 800 000 € HT
Place de Savoie - Fourniture et pose de jeux pour enfants de 3 à 8 ans	10/07/2015	LUDOPARC 92635 GENNEVILLIERS	28 866 € HT
<b>Département TIC</b>			
Maintenance du logiciel ORACLE	07/06/2015	ORACLE 92715 COLOMBES CEDEX	16 493,88 € HT
Maintenance CTP Imprimerie	01/05/2015	KODAK 94700 MAISON ALFORT	35 800 € HT
Maintenance du logiciel Maximo	01/01/2015	IBM 92275 BOIS COLOMBES	47 007,10 € HT
Fourniture de petit matériel informatique	24/03/2015	APOGEE 13006 MARSEILLE	Maximum : 200 000 € HT
<b>Département Urbanisme et Grands Projets Urbains</b>			
Déclinaison territoriale du Plan Stratégique Local - phase finale	04/06/2015	URBICUS 78000 VERSAILLES	24 800 € HT
<b>Direction Grands Travaux</b>			
Cimetière Saint-Claude - Marché d'insertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi du Grand Besançon - Création de 2 espaces de recueillement au jardin du souvenir	01/06/2015	CDEI 25770 FRANOIS	23 223,50 € TTC

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Cimetière Saint-Claude - Travaux d'aménagement 2015 - Création d'un ensemble de 7 caveaux préédifiés de 6 places	19/06/2015	IDVERDE 25000 BESANÇON	25 832,56 € HT
Aménagement d'un mur anti-crue sur l'avenue Gaulard - Travaux	04/06/2015	COLAS EST 25410 DANNEMARIE-SUR-CRETE	274 949,60 € HT
<b>Direction Parc Auto et Logistique</b>			
Prestation pour la maintenance, l'échange et la réparation des chronotachygraphes analogiques ou numériques ainsi que le contrôle des limiteurs de vitesse des véhicules de la Ville de Besançon et de la CAGB	21/05/2015	ATELIER ELECTRIQUE AUTO 25000 BESANÇON	Maximum en quantité : 200 véhicules contrôlés
Fourniture de matériels et de pièces de rechange d'Espaces Verts et Travaux Publics Lot n° 9 : Matériels et pièces de rechange de marque ECHO	17/07/2015	MASNADA 25000 BESANÇON	Maximum : 33 000 € HT
Lavage de véhicules légers ou utilitaires	06/03/2015	CLEAN AUTO 3000 25000 BESANÇON	Minimum : 4 000 € HT Maximum : 16 000 € HT
Acquisition et pose de 2 armoires à gestion électronique pour stockage de clés	22/07/2015	CEGELEC 25460 ETUPES	26 745 € HT

**V - Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) :**

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (unique- ment pour les marchés formalisés)
<b>Département Architecture et Bâtiments</b>				
Réfection de l'étanchéité du bâtiment de stockage SUPERFOS Avenant n° 1 : Sujétion imprévue : Reprise en totalité des acrotères qui se sont avérés absents lors de la dépose des tôles et relevés d'étanchéité	FCE 25000 BESANÇON	179 182,71 € HT	5 040,22 € HT	/
Réhabilitation de la MAISON du PEUPLE - Phase 1 : Démolitions partielles et désamiantage Avenant n° 1 : Travaux complémentaires nécessaires aux diagnostics et à la sécurisation du site	Construction PETIGNY 25410 SAINT VIT	69 000 € HT	6 500 € HT	/
Basilique SAINT-FERJEUX réfection des installations électriques et du paratonnerre Avenant n° 1 : Prestations supplémentaires : réparation rosace, prestations oubliées par le maître d'œuvre, réalisation en tranche ferme de travaux prévus en tranche conditionnelle	SAS PRETRE 25620 MAMIROLLE	153 168,40 € HT	4 223 € HT	/

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (unique- ment pour les marchés formalisés)
Action d'insertion au bénéfice de jeunes les plus marginalisés des quartiers bisontins, pour le nettoyage, la dévégétalisation et des petites interventions sur le patrimoine de la Ville de Besançon Avenant n° 1 : Un prix unitaire complémentaire : l'intervention en rappel	ADDSEA 25000 BESANÇON	Minimum : 30 000 € HT Maximum : 55 000 € HT	Sans incidence financière	/
<b>Direction Espaces Verts, Sportifs et Forestiers</b>				
Fourniture de barrières pivotantes grande largeur - modèle renforcé avec clé prisonnière Avenant n° 1 : Fourniture de barrières supplémentaires	SEMCO 38110 LA TOUR DU PIN	16 000 € HT	3 000 € HT	/
<b>Département Eau et Assainissement</b>				
Prestations de suivi des teneurs en toxiques dans les bryophytes et les sédiments du Doubs Avenant n° 1 : Augmentation du montant du marché + création de prix supplémentaires	HYDROBIO Conseils 25640 LUSANS	5 791 € HT	795 € HT	/
Evacuation des boues de la station d'épuration de Port Douvot Lot n° 1 : Evacuation directe en agriculture Avenant n° 1 : Modification de l'article 9.2 «Modalités de variation des prix» du CCAP : suppression de l'Index TR remplacé par l'Index TRBT	SEDE ENVIRONNEMENT 67000 SELESTAT	Estimatif : 480 000 € HT	Sans incidence financière	/

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (unique- ment pour les marchés formalisés)
<b>Direction Communication</b>				
Réalisation de supports de communication multimédia pour la Ville de Besançon et le Grand Besançon Avenant n° 1 : Modification des modalités de règlement des cotraitants : paiement réalisé sur les comptes de chacun des membres du groupement	Groupement MARC PERREY 25000 BESANÇON COULEURS DU MONDE 39380 MONTBARREY DMPROD 25500 MORTEAU	180 000 € HT	Sans incidence financière	/
Campagne de communication tourisme et notoriété pour la Ville de Besançon Avenant n° 1 : Prolongation de la durée du marché	ATELIER POSTE 4 67000 STRASBOURG	84 000 € HT	12 600 € HT	/
<b>Département TIC</b>				
Fourniture de Matériels audiovisuels Lot n° 3 : Petits matériels informatiques et audiovisuels Avenant n° 1 : Changement de titulaire suite à une ordonnance du Tribunal de Commerce de cession d'activité de la société GM INFORMATIQUE. Nouveau titulaire : société 2SI 02200 SOISSONS	GM INFORMATIQUE 57401 SARREBOURG	40 000 € HT	Sans incidence financière	/
Migration du logiciel Maximo Avenant n° 2 : Prestations complémentaires suite au problème généré par la migration	SQLI 69258 LYON	90 000 € HT	3 097,55 € HT + Avenant n° 1 : Sans incidence financière	/

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (unique- ment pour les marchés formalisés)
Migration du logiciel Maximo Avenant n° 3 : Report délai d'exécution du 13 mai au 2 juillet 2015	SQLI 69258 LYON	90 000 € HT	Sans incidence financière + Avenant n° 1 Sans incidence financière + Avenant n° 2 : 3 097,55 € HT	/
Logiciel Gestion Financière Avenant n° 1 : Mise au point sur l'évolution du marché	GFI 93400 ST OUEN	602 430 € HT	-148 185,50 € HT	/

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a pris acte de ce bilan.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 21 septembre 2015.*